



Section académique de RENNES

Enseignement Pro  
Bretagne



*l'info sur la braise*

Site académique  
du SNUEP

<http://www.rennes.snuep.fr>

Septembre 2016

***Identité, sécurité, futilité : ça suffit !  
Maintenant, portons un vrai projet de société***

Après des vacances marquées par une actualité entièrement centrée sur la sécurité, prétexte à de nombreuses entorses à l'état de droit, aux faux débats sur l'identité, aux relents d'intolérance et à la futilité du débat sur le « burkini », il est de notre devoir de replacer l'éducation et l'avenir de nos jeunes au cœur du débat.

L'ambition pour nos élèves et leur avenir, ce ne doit pas être une loi travail néfaste par les multiples régressions sociales qu'elle engendre, mais au contraire un projet éducatif à la hauteur des enjeux. Il est primordial pour cela que les lycées professionnels puissent développer de nouvelles formations sans que celles existantes ne soient menacées dans leur fonctionnement. C'est la position que le SNUEP-FSU a défendu lors de l'audience à la région le 13 juillet.

Ce n'est qu'en proposant à la jeunesse une vision plus optimiste de l'avenir que nous ferons reculer l'intolérance et les actes de désespoir d'une partie de la population. C'est en s'intéressant aux bonnes questions que nous trouverons les bonnes réponses.

**Stage 3 PEP le 18 octobre : inscrivez-vous !**

**URGENT !**

### 3<sup>ème</sup> PEP 2016

#### Une réforme non innocente, construite dans la difficulté

Cette année scolaire est la première de mise en œuvre de la réforme du collège. Les lycées professionnels sont concernés avec l'existence des 3<sup>èmes</sup> préparatoires à l'enseignement professionnel (3PEP).

De la DP6 à la 3PEP version 2016, les objectifs et les contenus de cette classe de 3<sup>ème</sup> spécifique ont évolué fortement et impactent fortement le travail des PLP. La genèse des textes en vigueur (pas encore tous publiés...) illustre la vision et l'ambition que porte le ministère sur cette classe.

Lors de cette journée, un regard sur les évolutions de la 3<sup>ème</sup> professionnelle permettra d'analyser et de comprendre les visées des politiques quant aux élèves et au travail des enseignant-es. Sans l'action syndicale, les textes se contrediraient et seraient inapplicables. Pour autant cela n'est pas satisfaisant.

Les disparités nationales et locales sont fortes, les manques bien présents. La situation dans notre académie peut paraître singulière.

Un stage se déroulera à **Rennes le 18 octobre**. Les dispositifs imposés par la réforme actuelle (EPI, AP, LSUN, DNB Pro...) seront étudiés, décortiqués.

Des éléments de construction de résistance existent.

Ce stage sera l'occasion d'échanger sur ceux-ci et les différentes approches.

Les demandes d'autorisation d'absence sont à déposer auprès du chef d'établissement 30 jours avant le stage (en principe, car les chefs d'établissements acceptent quelquefois un délai plus court), donc **avant le 18 septembre**.

Ce stage est ouvert à l'ensemble des PLP, syndiqués ou non..

*Rappel : Les frais de transport des adhérents sont pris en charge par le SNUEP.*



## salaires et évaluation

Après le PPCR, tout savoir sur les futures grilles : calendrier, indices, rythme d'évolution des échelons, entretiens de carrière, etc.

4 pages à ne pas manquer dans la revue nationale n° 93 de septembre

## Plan d'évolution des formations : la FSU reçue à la Région

Depuis le transfert de la compétence formations professionnelles, le rectorat n'est plus le premier décideur, même s'il en est co-acteur. La région devient ainsi le premier interlocuteur du SNUEP-FSU pour le plan d'évolution des formations.

Le 13 juillet une délégation de la FSU était reçue par Mme Bréard, vice-présidente du conseil régional chargée de la formation professionnelle, pour discuter du futur PEF<sup>1</sup>. Le SNUEP a présenté ses propositions pour le développement de l'enseignement professionnel public en Bretagne. Nous avons insisté sur le fait que l'EPP devait proposer aux jeunes breton-nes une carte de formation complète, qu'aucun domaine ne devait être réservé à l'apprentissage ou à l'enseignement privé confessionnel.

Le SNUEP a insisté pour que la région et l'académie ouvrent de nouvelles sections de CAP et de Bac Pro, dans les lycées professionnels existants, mais aussi dans les nouveaux lycées dont l'ouverture est programmée dans les prochaines années. L'égalité de dignité des voies ne peut exister que si, lors de la création de lycées, la voie professionnelle et la voie technologique sont également présentes afin de permettre à tous

les élèves la même facilité d'accès que s'il s'agissait d'une formation générale.

Bien entendu l'offre de formation ne doit pas s'arrêter aux seuls Bac Pro, mais aller du CAP au BTS. Nous avons redit notre revendication de voir la carte des CAP étudiée non pas en termes de places vacantes, mais bien en possibilité d'orientation pour les jeunes. Si des BTS doivent être créés dans les lycées professionnels, ils ne doivent pas être conditionnés par la fermeture d'autres sections.

La région a annoncé qu'elle accueillerait les propositions syndicales concrètes pour la date butoir du 30 septembre 2016. Il est donc urgent de faire remonter au SNUEP, tout projet dans votre établissement, quel qu'en soit l'état d'aboutissement.

**En effet, pour que l'enseignement professionnel ne subisse pas les décisions, le SNUEP-FSU se veut force de proposition.**

Ronan Oillic

<sup>1</sup> Plan d'Évolution des Formations

## Elections des Conseils d'Administration

Comme chaque année au mois d'octobre, les personnels, qu'ils soient titulaires, non-titulaires ou stagiaires vont élire leurs représentants dans les conseils d'administration des lycées. La section académique invite ses adhérents et sympathisants à constituer des listes SNUEP-FSU ou FSU.

Il est important de vérifier si l'on figure bien sur la liste des votants qui sera affichée puis de voter et faire voter pour les listes FSU. En cas de prévision d'absence le jour du vote, il faut penser à retirer le matériel de vote au secrétariat de l'établissement.

**Le conseil d'administration doit être un lieu de proposition pour les personnels**, notamment sur l'évolution des formations proposées par les établissements. Il faut que les personnels persistent à proposer les ouvertures qu'ils pensent nécessaires et possibles. Il faut aussi que le SNUEP-FSU puisse s'en emparer et les défendre auprès de la Région et du Rectorat. Pour cela, **il est indispensable que ces propositions remontent le plus rapidement possible au secrétariat académique** (voir article précédent).

## **Stagiaires : une rentrée précoce et pleine d'inconnu**

Cette année, les stagiaires sont rentré-es dès les vendredi 26 (stagiaires 9h) et mardi 30 (stagiaires 18h) août. Le SNUEP, le SNES et le SNEP étaient là, comme à chaque rentrée, pour les accueillir et établir un premier contact.

De nombreuses interrogations se sont posées sur le temps, les sites et types de formation. Pour l'essentiel, les stagiaires PLP – nettement moins nombreux que l'an passé, des disciplines n'ayant pas été retenues dans l'académie – sont à 9h : sur un peu plus de 36 stagiaires issu-es du concours, seuls 13 sont à 18h ! En effet, de nombreux collègues étaient déjà contractuels et n'auront quasiment pas de formation s'ils ont enseigné au moins ... 1 an et demi ! Il faut aussi y ajouter les stagiaires en renouvellement ou prolongation. Le SNUEP-FSU dénonce cette situation qui prive des enseignant-es de ce qui semble indispensable pour un bon déroulé pédagogique. De plus, cela crée une inégalité entre les deux types de stagiaires.

Enfin, un nombre non négligeable de collègues reçu-es au concours PLP externe n'a pas été affecté dans l'académie de Rennes mais dans des académies parfois éloignées, malgré des situations personnelles ou familiales qui le nécessitaient, alors même qu'il restait des supports stagiaires ou des BMP vacants dans l'académie. Certains cas ont pu être réglés malgré tout après l'intervention du SNUEP-FSU mais d'autres sont toujours en suspens.

## **Commissions paritaires**

Il est utile de rappeler les temps forts de l'année scolaire quant à la gestion de carrière de l'année scolaire 2016/2017. Le SNUEP-FSU précisera ces dates dès qu'il en aura connaissance.

**Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU** sont à votre écoute pour toutes questions concernant la carrière (mutation, notation, promotion). Des fiches syndicales sont mises à disposition sur le site académique du SNUEP ou auprès des responsables à chaque étape du calendrier.

### **Mutation :**

Un BO spécial « mouvement du personnel » paraît début Novembre et fixe les modalités pratiques du mouvement en particulier le calendrier des opérations de mutations. Le mouvement se déroule en 2 parties : le mouvement inter (de novembre, début de formulation des vœux, à mars, résultats d'affectation) puis le mouvement intra (d'avril à juin).

### **Notation :**

L'évaluation de la carrière des enseignants est loin de satisfaire le SNUEP. Les enseignants conservent pour l'instant la double notation Inspecteur (60pts) + Chef d'établissement (40pts). Rappel : la notation administrative a lieu courant janvier.

### **Promotion :**

- échelon : la CAPA promotion d'échelon a lieu en décembre. Sont étudiés à cette CAPA les cas des collègues promouvables entre le 01/09/2016 et 31/08/2017. Le SNUEP académique édite une fiche de promotion d'échelon qui sera disponible courant novembre. Rappel : les notes pédagogiques et administratives prises en compte sont celles de l'année scolaire 2015/2016.
- hors classe : La campagne au tableau d'avancement à la hors classe sur l.prof se fait à partir de janvier suivant des modalités qui seront précisées ultérieurement.

## Adhésions

De nombreux collègues ont déjà renouvelé leur adhésion et le secrétariat académique les en remercie. Le bulletin pour l'année est disponible sur le site académique du SNUEP (voir p.1). Les tarifs restent inchangés par rapport à l'an passé si l'adhésion se fait avant le 30 septembre. Rappel : 66% de la cotisation est l'objet d'un crédit d'impôt.

Merci d'envoyer le bulletin au local de Rennes (voir adresse en pied-de-page) plutôt qu'au SNUEP national pour que la section académique puisse prendre en compte plus rapidement l'adhésion ou la ré-adhésion.

## Fonctionnement du SNUEP académique

### Qui contacter ?

- le secrétariat académique, (Jean-Pierre Marzin et Ronan Oillic), **14 rue Papu 35000 RENNES** [sa.rennes@snupe.fr](mailto:sa.rennes@snupe.fr)
- pour toutes questions de carrière (mutations, promotions, congés de formations, notation), contactez les commissaires paritaires (R.Oillic, I.Baron, A.Prudenzano, M.Lourmière ) et les élus des Commissions consultatives paritaires des non-titulaires (A. Le Luel pour le SNUEP)
- pour les questions touchant à l'établissement contactez le secrétaire départemental (I.Baron pour le 22 ; A. Prudenzano pour le 29 ; A. Benoist pour le 35 et R. Oillic pour le 56)
- pour les questions concernant les stagiaires, contactez Jean-Pierre Marzin

Le site SNUEP Bretagne est aussi à disposition pour diverses informations. On peut y trouver bien sûr l'EP Bretagne, l'organisation du SNUEP Bretagne, le bulletin d'adhésion, différents dossiers concernant la carrière ou les droits des PLP (titulaires comme non titulaires) mais aussi toute l'actualité syndicale régionale et des liens vers d'autres sites. À consulter régulièrement.

### Coordonnées :

Jean-Pierre Marzin :	<a href="mailto:jean-pierre.marzin@snupe.fr">jean-pierre.marzin@snupe.fr</a>	06 67 20 63 08
Ronan Oillic :	<a href="mailto:ronan.oillic@snupe.fr">ronan.oillic@snupe.fr</a>	06 88 31 50 59
Isabelle Baron :	<a href="mailto:isa.baron@free.fr">isa.baron@free.fr</a>	06 81 80 31 56
Agnès prudenzano :	<a href="mailto:agnes.prudenzano@gmail.com">agnes.prudenzano@gmail.com</a>	06 51 65 22 38
Mathieu Lourmière :	<a href="mailto:mathieu.lourmiere@ac-rennes.fr">mathieu.lourmiere@ac-rennes.fr</a>	06 50 59 05 77
Anne Le Luel :	<a href="mailto:anne.le-luel@laposte.net">anne.le-luel@laposte.net</a>	06 99 71 07 89

Pour l'enseignement professionnel  
> **Offensifs et engagés!**